

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 6933

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : 787.300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. Najib AGUENAU,
PEDIATRE
113, Bd. Bir Anzarane
Résidence Ramzi - Casablanca
Tel: 022.98.46.56

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un emballage confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

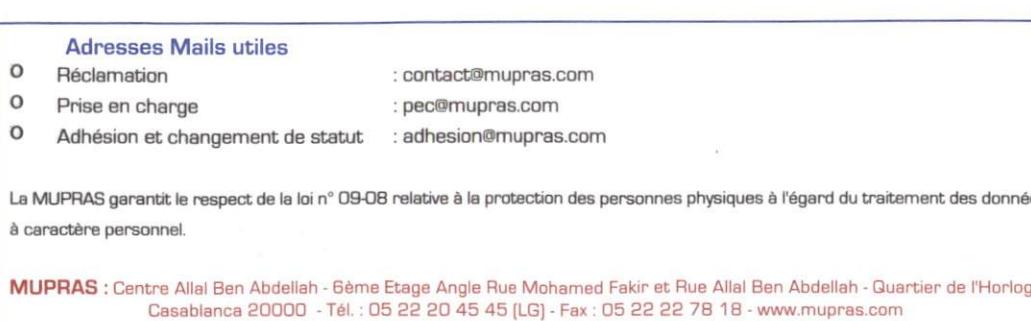
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 16/12/22



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26 DEC 2022	Najib AGUENAOU PEDIATRE 13, Bd Bir Anzarane 1000, Casablanca 298.46.56	000 Dhs		Dr. Najib AGUENAOU PEDIATRE 13, Bd Bir Anzarane 1000, Casablanca 298.46.56

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>INPE: 091003376</i>	<i>26/12/2021</i>	<i>187,30</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1-8) on both the upper and lower arches. A coordinate system is overlaid, with the vertical axis labeled 'H' at the top, the horizontal axis labeled 'D' on the left, and the diagonal axis labeled 'B' at the bottom. The teeth are arranged in a curve, with the first molar on the left and the second molar on the right of the curve.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Najib AGUÉNAOU
Spécialiste
Pédiatrie - Néonatalogie

Diplômé de la faculté de
Médecine de Nancy (France)



الدكتور نجيب أكناو
اختصاصي
في طب الأطفال والرضع

خريج كلية الطب
بنانسي (فرنسا)

- CU de médecine foetale et néonatale
- DU des urgences pédiatriques
- DU de neurophysiologie clinique de l'enfant
(Epilepsies de l'enfant)
- Membre de la société française de pédiatrie

شهادة طب العجين والرضع

شهادة طب المستعجلات والإسعاف عند الطفل

شهادة أمراض الصرع والجهاز العصبي عند الطفل

عضو في الجمعية الفرنسية لطب لأطفال

Casablanca, le 26 DEC 2022

19, N AMNAOUAR YASMIN

10/ HERBEX 15

1 Sachet x 2 10

11/ Aler-8 15

20

1 CAC x 2 10

20

Dihydrocodeine 10

10, 80

10g x 81

AGUÉNAOU
1/2 PEDIATRE
113 Bd. Bir Anzarane
Résidence RAMZI - Casablanca
Tel: 022.98.46.56

CICA B5

REPARATEUR
LOT: 2204011
EXP: 04/2025
PPC: 89.00DH

Najib AGUÉNAOU
1/2 PEDIATRE
113 Bd. Bir Anzarane
Résidence RAMZI - Casablanca
Tel: 022.98.46.56

113, Bd. Bir Anzarane Résidence RAMZI "A", 2ème étage - Mâarif - Casablanca 20330

Tél : 05 22 98 46 56

GSM: 06 61 21.32.33

المستعجلات:

40/ Cica - 35 euros SV 89.00

Tapp x |
50 |
Neomox.

Dr. Najib AGUENAOU
PEDIATRE
113, Bd. Bir Anzarane
Résidence Ramzi - Casablanca
Tel. 022.98.46.56

218.00

Cicy 1/2
332.00

Dr. Najib AGUENAOU
PEDIATRE
113, Bd. Bir Anzarane
Résidence Ramzi - Casablanca
Tel. 022.98.46.56

Off

ADACEL® · POLIO

Tetanus Toxoid, Reduced Diphtheria Toxoid and Ace-
toxime, Polio Salk, INU
Sanofi-Aventis Maroc
Bureau de Rabat, B.P. 1.
Alg. 1000 Casablanca, Maroc

ADACEL® · POLIO SUSP. INU
P.B.V. : 332.00 DH
Ref. : 119.01.18.12.01.2
mayores de 4 años
Suspension for injection in a prefilled syringe/suspension
Dose: 0.5 ml intramuscular en jeringa prellenada
En Pharmacie
DANTON
En Pharmacie
DANTON
En Pharmacie
DANTON
En Pharmacie
DANTON

PHARMED | LOT : 2009
UT.AV : 07-25
PPV : 190H00

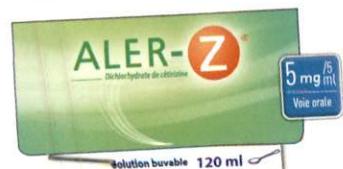
Dr. Najib AGUENAOU
PEDIATRE
113, Bd. Bir Anzarane
Résidence Ramzi - Casablanca
Tel. 022.98.46.56

PPV (DH) :

37.00

LOT N° :

UT. AV. :



PHARMED | LOT : 7606
UT.AV : 02-25
PPV : 190H00

487.30